

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

ABONNEMENTS

CAHORS ET DÉPARTEMENT : 10 francs par an.
HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 janvier

A NOS ABONNÉS

Au moment où, en vue de la campagne électorale prochaine, le vent est aux journaux quotidiens, nous avons consulté bon nombre de nos abonnés pour savoir s'ils jugeaient utile de recevoir leur journal tous les jours.

La presque unanimité nous a répondu : « Continuez la périodicité actuelle, bien suffisante, (3 fois par semaine) ; »

« Diminuez le prix d'abonnement. » Pour répondre à ce désir, nous portons, dès le 1^{er} janvier 1889, le prix d'abonnement au *Journal du Lot* à

10 francs par An.

(Nous tiendrons compte à nos anciens abonnés de la différence).

L'attitude du *Journal du Lot* sera toujours la même :

Eviter les querelles personnelles et les passions de parti ;

Respecter l'abonné par une discussion toujours calme et courtoise ;

L'informer sur toutes choses sans parti pris ;

Donner le plus grand développement aux questions économiques et agricoles qui font surtout l'objet de ses préoccupations.

En un mot, présenter au lecteur un journal qui le renseigne sur toutes les questions pouvant l'intéresser, assez souvent pour le tenir bien au courant des affaires publiques, assez bon marché pour qu'il puisse s'y abonner sans trop grever son budget.

C'est un sacrifice considérable que nous nous imposons, mais dont, certainement, tous les hommes sérieux de notre département nous tiendront compte, en nous adressant leur adhésion.

LA DIRECTION.

19 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

VI

Toutes les filles de Locmaria le remarquèrent pour son luxe et pour sa bonne mine.

Il y avait des fleurs — des fleurs toujours fraîches — dans un coin du cimetière où reposaient les parents de Corentine, et où, tous les soirs, vous auriez pris la mignonne pour un ange agenouillé : l'ange de la prière et du souvenir.

Ce fut en revenant de ce pèlerinage de chaque jour qu'elle rencontra le somptueux étranger.

La nuit tombait...
Des ouvriers ivres lui barrèrent la route...
Elle cria à l'aide...

L'ingénieur accourut...
Il assomma les ivrognes et ramena notre Bretonne à la maison. En chemin, ils s'aimèrent.

Amour d'une nuit, au cours de laquelle le robuste compagnon avait confié à la jeune fermière qu'il n'était pas ce qu'il paraissait être.

— Je reviendrai, avait-il dit en quittant, à l'aube, sa conquête, toute rougissante et toute

A nos correspondants : Toutes les personnes qui, s'inspirant du programme ci-dessus, voudraient nous adresser régulièrement des communications intéressant leur commune ou leur canton, seront inscrites pour un abonnement gratuit. Nous les prions de nous en faire la demande au plus tôt.

BONNES PAROLES

La rentrée des Chambres nous a valu deux discours présidentiels qui ont eu tous deux les honneurs de l'affichage communal. Nos lecteurs pourront les lire, *in extenso*, sur les murs de leur village, et apprécier l'opportunité de ces déclarations officielles qui signalent aux quatre coins de la France les dangers courus, en ce moment, par nos institutions, avouent les fautes commises par les exaltés de la République, et adjurent tous les hommes de bon sens, tous les modérés, dont on a refusé les services jusqu'ici, d'accourir au sauvetage et de refaire cette République libérale qui, de 1875 à 1880, avait ramené la confiance et le bien-être dans le pays.

Citons quelques passages des discours de MM. Blanc et Méline.

DISCOURS DE M. MÉLINE

... La France, au lendemain de son affranchissement, voudrait déjà être arrivée au but ! Elle proclamerait qu'elle est à bout d'efforts, qu'elle refuse d'aller plus loin et qu'elle abdique par lassitude !

Mes chers collègues, je me refuse à croire à une pareille défaillance de la nation française, à tant de légèreté et d'imprudence de sa part. Je suis convaincu, au contraire, profondément convaincu qu'elle écouterait plus volontiers les conseils virils, les exhortations patriotiques de notre vénéré doyen, que je remercie en terminant, ainsi que le bureau provisoire ; elle applaudira aux paroles éloquentes de ce représentant des générations vigoureuses, enfantées par la Révolution française, qui, arrivé à la fin de sa longue et si honorable carrière,

émue d'avoir cédé si facilement.

Il ne revint pas. On raconta que, brusquement, il était reparti avec un de ses amis pour Vannes, d'où on l'avait rappelé à Paris. Corentine ne connaissait de lui que son nom de guerre...

Un nom bizarre, en vérité !... Non moins étrange que celui de trois autres gentilhommes dont il avait parlé comme de trois compagnons d'armes auxquels l'unissait une amitié de vingt ans !...

Et la pauvre jeune fille allait devenir mère ! Pour cacher sa faute et sa honte, elle s'enfuit chez une vieille parente qui habitait sur le continent, dans les environs de Quimper. Ce fut là qu'elle donna le jour à un garçon. Nous ajouterons que ce fut pareillement pendant son séjour assez long dans ce hameau perdu au fond de la Cornouaille, qu'eurent lieu la chute de Fouquet, l'arrestation de celui-ci à Nantes, sa translation à Pignerol, l'occupation de Belle-Isle par les troupes royales, et la mort de Porthos dans la grotte de Locmaria.

Corentine ne perçut guère qu'un bruit confus de ces dramatiques événements. Ses couches avaient mis en danger son existence et sa raison. Quand elle s'en revint à la ferme, elle avait perdu son sourire de vierge. Sa joue était pâle. Ses yeux avaient appris à pleurer...

Et cependant elle se trouvait heureuse dans son infortune et dans son abandon...

Car son enfant lui restait : son cher petit Joël ! Corentine était mère jusqu'au culte, jusqu'à l'idolâtrie, jusqu'au délire !

Il est constant qu'elle avait aimé, qu'elle aimait encore le gentilhomme dont la mâle prestance,

ne se sent ni fatigué ni découragé, qui a foi dans l'avenir et qui marche bravement devant lui comme un bon Français et un bon citoyen, les yeux toujours fixés sur cette belle et fière devise de nos pères : *Tout pour la Patrie et pour la Liberté.*

DISCOURS DE M. BLANC

... « Si, dans l'œuvre qu'elle a accomplie jusqu'à ce jour, la République a commis des fautes, il faut savoir les reconnaître pour les réparer et ne plus les renouveler, mais il serait injuste de les exagérer pour jeter le cri plus injuste d'oublier la série prodigieuse des progrès qu'elle a réalisés et qui attestent que jamais, sous aucun autre régime, on n'a fait autant pour les intérêts de la nation.

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que le temps soit venu de s'arrêter, comme si l'immobilité n'était pas la mort, comme si la voie de la République n'était pas la voie éternelle du progrès.

... « Ce que nous reconnaissons encore, c'est que, parmi les nécessités de l'heure présente, la plus grande est l'union des forces républicaines et la plus pressante l'association de toutes les bonnes volontés pour la réaliser : bien coupables seraient ceux qui essaieraient d'élever entre nous des barrières infranchissables.

... « Nous ne pouvons croire que la nation s'oublie au point de retourner au pouvoir personnel ; non, elle connaît trop les leçons de son histoire pour ne pas se tenir en garde contre les sauveurs qui se présentent à elle. »

Nous verrons comment la Ville Lumière répondra, le 27 janvier, aux exhortations patriotiques de nos honorables.

REVUE DES JOURNAUX

Le *Journal des Débats* :

« La République que nous défendons, celle que tous les républicains défendaient en 1877, depuis M. Thiers jusqu'à Barodet, en passant par Gambetta, c'était un gouvernement de tolérance, de sagesse et de modération ; c'était un gouvernement que M. Jules Simon dirigeait la veille et que M. Dufaure allait diriger le lendemain ; c'était un gouvernement dont les chefs ne songeaient ni à allumer les querelles religieuses

l'habit brodé et le plumet l'avaient fascinée et conquise. Mais cette conquête avait été une surprise. Ce gentilhomme, elle l'avait à peine connu pour le regretter. Elle n'ignorait point que tout l'en séparait : la naissance, le rang, la fortune ! Le reverrait-elle jamais ? Certes, elle le désirait, et de toute l'ardeur de son âme : non pas pour elle peut-être ; mais pour l'innocente créature qui dormait là, calme et rose dans son berceau.

Cet enfant, en le rapportant à Locmaria, c'était été l'aveu et en quelque sorte la bravade de son déshonneur.

Aussi, comme l'on avait jase dans le pays ! Comme l'on s'était vengé de celle qui avait été autrefois irréprochable et triomphante ! Comme l'on avait attaqué la fille-mère d'humiliations brutales, de dédains grossiers et de faux semblants de compassion plus humiliants et plus cruels encore ! Comme les garçons qu'elle avait refusés, comme les filles qu'elle avait éclipées avaient affecté de s'écarter d'elle avec une honte hérissée de ricanelements et de méchantes paroles ! La fermière avait tout supporté sans se plaindre. N'avait-elle pas, pour se consoler de son isolement, de sa solitude, du mépris de la foule féroce, n'avait-elle pas son fils, son trésor, son Jésus, dont les lèvres fraîches, — entrouvertes pour laisser passer ce souffle si doux des petits, — semblaient appeler le baiser en murmurant : *Maman chérie !*

Cependant, le petit Joël avait grandi. C'était devenu, avec le temps, un gros garçon d'une taille et d'une force de beaucoup supérieures à celles des marmots de son âge. Le curé de Locmaria, le bon abbé Kéravel, qui avait pardonné à la fille

« ni à asservir l'administration aux influences radicales, ni à inquiéter les intérêts par l'impôt sur le revenu, ni à bouleverser la Constitution en affaiblissant le Sénat d'abord, et en le supprimant ensuite. Entre cette République-là et celle que personnifie M. Jacques, il n'y a pas l'ombre d'une ressemblance. L'une a calmé le pays ; l'autre l'agite et le divise. L'une a donné des finances prospères ; l'autre le condamne à emprunter 500 millions par an. L'une a rallié des majorités toujours croissantes ; l'autre ne cesse de perdre du terrain. L'une a dissipé les défiances et les craintes qu'éveillait le nom de susciter. »

On lit dans le *Soleil* :

« Dans cette élection, on votera non pour quel'un et pour quelque chose, mais contre quel'un et quelque chose. Les conservateurs monarchistes voteront-ils contre la République actuelle, dont M. Jacques est le candidat officiel, ou contre la République que nous promet le général Boulanger ? On le saura avant trois semaines, mais ils doivent, dès à présent, se faire cette réflexion, que la République de M. Jacques a un énorme inconvénient : elle existe, tandis que celle de M. Boulanger est encore à naître.

M. Jules Simon écrit dans le *Matin* :

« Il serait utile à mon avis, pour éviter les absentions, d'avoir plusieurs candidats. Les radicaux ne veulent pas de cela, parce qu'ils aiment la carte forcée. Cette politique, qui leur a réussi du temps de leurs bons jours, devient de plus en plus périlleuse. Il n'y aurait aucun danger et il y aurait évidemment un grand avantage à voir plusieurs candidats : M. Boulanger représenterait le désordre ; M. Jacques, les républicains et M. Denys Cochin, par exemple, ou M. Ferdinand Duval, les royalistes. Nous aurions un second tour, où on voterait pour celui qui battrait le plus sûrement M. Boulanger. »

— On annonce, à partir d'aujourd'hui, la publication d'une brochure intitulée : *Le bras général Barbenzingue*

— La nouvelle que les boulangistes ont offert 500 000 francs au directeur de la *Lanterne* pour que ce journal redevenne boulangiste est démentie.

Le *Monde*, organe catholique écrit à propos de la profession de foi de M. Jacques, candidat républicain à l'élection du 27 janvier :

Une phrase seule mérite d'être relevée : celle où M. Jacques représente le cléricalisme menant au combat tous les ennemis de la République.

L'allégation est fautive, ridicule, grotesque ; mais

coupable en voyant de quelle immense tendresse la mère entourait son enfant ; l'abbé Kéravel disons-nous, avait consenti à se charger de l'éducation du bambin.

Il lui avait appris à lire, à écrire, à calculer. Ajoutons un soupçon d'orthographe et un peu de latin, mais bien peu ! Je ne sais pas si, après sa première communion, notre héros était capable d'expliquer *Cornélius Népos* à livre ouvert... Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il montait à poil sur les chevaux les plus rétifs de l'île, ce qui lui avait donné dans toute celle-ci la réputation d'un véritable centaure ; c'est qu'il savait joliment courir un lièvre sur ses propres jambes et dénicher une couvée d'oisillons à la cime des arbres les plus élevés ; c'est qu'enfin il tirait un coup de mousquet comme maître Corentin Plouër, lequel avait la renommée de tuer dix-neuf bécaasses sur vingt.

Contatons, à propos de ce dernier, que l'ancien bas-officier du régiment de la Marine n'avait point imité les gens de Locmaria en tournant le dos à sa filleule. Les vieux soldats se montrent volontiers indulgents pour les fautes que l'amour fait commettre. Personne n'eut osé, en sa présence, mal parler de la fermière.

Corentin Plouër avait été, en effet, l'une des plus rudes poignes et des plus fines lames de son régiment.

C'était lui qui avait mis une petite brette dans les mains de notre ami Joël, alors âgé de cinq ans.

Celui-ci, depuis ce moment, n'avait jamais manqué un seul jour de faire, pendant une heure ou deux, des armes avec cet excellent professeur.

(A suivre.)

comment ne pas admirer ce parti-pris de provocations et de menaces à l'adresse des catholiques, alors que la République, grâce à sa politique désordonnée, tyrannique et anti-religieuse, est en train d'être submergée par la marée montante des ressentiments populaires et du mécontentement universel !

En vérité, il y a vraiment des heures où les partis sont pris incurablement du vertige de l'abîme !

La France, journal boulangiste dit que la succession logique des événements sera l'élection du général Boulanger à Paris, le rétablissement du scrutin d'arrondissement, le rejet de la proposition de révision, la dissolution, ou bien, si on préfère la résistance, un coup d'Etat opportuniste.

Tous les catholiques, dit l'Univers, ne voteront pas pour le général, surtout à cause de son entourage ; mais la proclamation de M. Jacques pourrait bien valoir à M. Boulanger un bon nombre de leurs voix.

Et si l'aspirant dictateur n'écrit point une lettre de remerciement à M. Jacques, il montrera vis-à-vis de son concurrent plus d'ingratitude encore que vis-à-vis de M. le duc d'Aumale.

INFORMATIONS

Paris, 12 janvier.

Le bureau de la Chambre est définitivement constitué. Celui du Sénat sera complété aujourd'hui.

M. de Lesseps. — Le gouvernement insistait, dit-on, beaucoup auprès de M. de Lesseps pour que celui-ci se présente aux élections du 27 janvier, afin d'enlever toutes les voix des Panamistes au général Boulanger. Jusqu'ici, M. de Lesseps ne paraît pas décidé à se prêter à cette manœuvre.

La question de Panama. — L'ordre est parfait à l'ishme. La suspension temporaire des travaux du canal a été causée par des demandes exagérées des entrepreneurs.

A Culebra, le travail a repris aujourd'hui après une interruption de quelques heures.

Paris, 9 janvier.

Les entrepreneurs de la section de Culebra, du canal de Panama, nous prient d'annoncer qu'ils n'ont pas émis les exigences dont parle la dépêche venant de Panama. Ils affirment même devoir continuer, à leurs frais et risques, les travaux jusqu'au 15 février, de manière que, d'ici là, il soit pris par qui de droit les mesures que comporte la situation.

Le mariage de M^{lle} Carnot. — Jeudi a été célébré le mariage de M^{lle} Carnot, fille de M. Adolphe Carnot, inspecteur de l'Ecole des mines et frère du président de la République, avec M. Henri Perret de Beaune.

La tour Eiffel. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Eiffel a voulu savoir exactement si la tour de 300 mètres penchait, comme certaines personnes avaient cru le remarquer, et il a tenu à ce que la chose fût officiellement vérifiée par un représentant de l'administration.

Un des ingénieurs a donc procédé, vendredi et samedi, de concert avec un ingénieur de l'Exposition universelle, à des expériences minutieuses à l'aide du théodolite.

Les expériences renouvelées sur les quatre faces

de la tour ont donné les résultats les plus concluants et prouvé d'une façon irréfutable que l'ensemble du monument était absolument dans la verticale et que pas une des pièces de fer qui le composent n'avait subi la moindre déviation. Un procès-verbal a été dressé à l'issue des expériences.

Les tireurs d'horoscopes qui fonctionnent à l'approche des élections ont déjà commencé leurs ingénieux calculs. L'un de ces sorciers a adressé au Figaro le résultat de ses opérations.

Un chercheur féroce, dit notre confrère, a trouvé les chiffres suivants dans ses prophéties :

- Général Boulanger... 16 lettres
Vingt-sept janvier... 16 lettres
Boulanger sera élu... 16 lettres
Elu au premier tour... 16 lettres
Jacques sera battu... 16 lettres

Il est rare que les devineurs d'énigmes s'accordent. C'est ainsi qu'avec le même procédé un sphinx des amis du Paris a trouvé tout le contraire :

- M. Jacques candidat... 16 lettres
de l'anti-césarisme... 16 lettres
Elu au premier tour... 16 lettres
Vingt-sept janvier... 16 lettres
Et Boulanger battu... 16 lettres

TIRAGES DU CRÉDIT FONCIER

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1879.

Table with columns for numbers and amounts won, including 'Le numéro 1,531,821 gagne 100,000 fr.'

Obligations foncières de 400 fr. 3 0/0 1877.

Table with columns for numbers and amounts won, including 'Le numéro 128,345 gagne 100,000 fr.'

Madrid. — On a arrêté un individu qui est soupçonné d'avoir placé le pétard à l'intérieur du palais royal. Interrogé par les autorités, il a déclaré exercer la profession d'ouvrier en bronze.

et qu'il y était depuis 2 heures, lorsque le pétard a éclaté. Ses réponses ont été souvent contradictoires. Tous les partis politiques sont unanimes à protester contre l'attentat criminel dont il s'agit.

Les autorités redoublent de vigilance.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

BOUILLON D'HIVER

La commission du bouillon d'hiver, à laquelle nous laissons sa désignation, quoique, en fait, le bouillon ait vécu, s'est réunie hier, à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

M. Beverini-Vico, prenant la parole, a rappelé les abus qui se sont produits, l'an dernier, à la distribution quotidienne des vivres. Beaucoup de personnes venaient se faire nourrir, et beaucoup de nécessiteux moins osés et ayant quelque amour-propre ne profitaient pas de la marmite de charité.

Tous les membres présents approuvent, en principe, la proposition de M. le Préfet, et, après une courte discussion, il est entendu que sur la somme de 2700 fr. restant en caisse, sur les sommes recueillies l'an dernier pour l'œuvre du Bouillon :

2200 fr. seront versés à la caisse municipale pour être employés, exclusivement, à alimenter les chantiers de charité, organisés par la municipalité, à raison de 1 fr. 50 par journée d'homme.

Et 500 fr. seront versés au bureau de bienfaisance.

Collège de filles de Cahors

Le Journal officiel du 7 janvier publie un état des frais occasionnés par l'érection des Lycées et Collèges de filles dans les villes.

Le Collège de filles de Cahors coûtera 308,000 fr., 154,000 fr. à la charge de l'Etat et 154,000 fr. à la charge de la ville.

Nous n'apprécions pas l'opportunité de dépenses aussi colossales, mais nous ne pouvons nous empêcher de comparer les splendeurs des nouveaux édifices scolaires au délabrement complet de notre premier établissement universitaire.

Un de nos correspondants nous adresse l'article suivant. Quoique l'allure fantaisiste de cet écrit détonne un peu avec la gravité du sujet, nous l'insérons, parce qu'il y a au fond des idées fort justes.

LE CHOIX D'UN ARCHITECTE

Elle est, pour l'avenir d'une cité, aussi palpitante d'intérêt que la question d'un genre pour une famille bourgeoise, la question d'un architecte.

Chacun prit place. Chacun avait déroché un très beau calumet à une panoplie; il le chargea de tabac indien et le présenta tout allumé au docteur d'Hirigoyen, le président d'âge de cette réunion.

Ceci, dit le docteur, est un grand conseil-médecine : il a été convoqué pour aviser aux moyens de délivrer mademoiselle Vanda de Valen fleurs, enlevée traîtreusement par le bandit nommé le Mayor, que déjà vous avez vaincu plusieurs fois et que, avec l'aide de Dieu, vous vaincrez encore, mais définitivement cette fois.

Puis, en quelques mots, le docteur, afin de mettre le guerrier comanche et le chasseur canadien au courant de la situation, résuma les renseignements obtenus par Bernard.

Cela fait, M. d'Hirigoyen se rassit, puis il fuma pendant une minute ou deux; ensuite il passa le calumet au jeune comte qui imita son exemple.

Le calumet fit ainsi plusieurs fois le tour du cercle. Le policier ouvrait de grands yeux ébahis. Il ne comprenait rien à cette cérémonie singulière, dont la signification symbolique lui échappait complètement.

Lorsque tout le tabac du calumet fut brûlé, le comte Armand de Valen fleurs se leva : — Je suis le plus jeune de l'assemblée, dit-il d'une voix émue : je n'ai pas d'avis à donner à des hommes aussi expérimentés que ceux réunis autour de moi; je ne puis que former un vœu : retrouver le plus promptement possible ma fiancée; je n'ai pas la tête assez libre en ce moment

Avec le ciseau légal du divorce, il est loisible, à ceux qui veulent en profiter, de trancher le noeud des unions trop visiblement mal assorties.

Avec un architecte, une ville contracte une union autrement indissoluble, et si, pour cause d'incompatibilité, il y a brouille, comme l'architecte a, par certains travaux, engagé l'avenir, son renvoi ou sa disparition, pour une cause quelconque, peuvent avoir des conséquences graves.

Nous sommes à la veille, si nous en croyons les bruits qui circulent, car la circulation des bruits n'est pas, comme la mendicité, interdite sur la voie publique, — si nous en croyons, dis-je, les bruits, nous allons avoir un nouvel architecte de la ville, M. Collin, d'après ce qu'en a dit M. le maire lui-même, étant disposé à se retirer, après une carrière longue et bien remplie.

Nous osons espérer que, pour le choix de son successeur, on s'entourera de toutes les garanties qu'exige l'importance du poste confié.

Nous pensons que, contrairement à ce qu'a dit le poète comique, du moment qu'on demande un architecte, ce n'est pas un danseur que l'on choisira. La chose est trop sérieuse pour être envisagée d'un cœur trop léger.

Certes, la besogne d'un fonctionnaire de cet ordre est complexe et exige, en même temps que de l'activité, une dose de compétence qui ne se trouve pas chez les premiers venus.

Comme nous n'avons plus guère maintenant d'édifices municipaux à construire, il nous semblerait nécessaire et presque indispensable d'exiger des candidats — car nous supposons qu'il y aura un concours — non seulement les connaissances ordinaires sur la voirie urbaine, ce qui est l'A B C du métier d'un agent quelconque des ponts et chaussées, mais surtout une compétence spéciale sur la question de canalisation et des machines hydrauliques. La question purement architecturale viendrait ensuite, car, nous le répétons, nous n'avons pas de longtemps d'édifices municipaux à construire, tandis que nous avons journellement besoin d'être sérieusement alimentés d'eau potable.

Or, l'a-t-on remarqué ? Nous avons une machine hydraulique qui nous coûte les yeux de la tête, et c'est juste au moment où nous aurions le plus besoin d'être rafraîchis que l'eau manque tous les ans en pleine canicule. Et si nous n'avons plus, hélas ! la ressource de nous désaltérer avec le jus de la treille, car les côteaux sont pour longtemps arides, au moins devrait-il nous rester la ressource de nous désaltérer, quand bon nous semblerait, comme l'agneau de la fable,

Il faut donc améliorer tout cela en faisant choix d'un homme sérieux et compétent en cette matière. C'est difficile, mais ce n'est pas impossible à trouver.

Que la municipalité s'inspire de ce besoin dans le choix qu'elle va faire et ce ne sera pas pour elle un mince titre à la reconnaissance de ses administrés.

Un flaneur.

Société des Etudes du Lot. — La Société des Etudes du Lot a tenu, le 7 janvier, sa première séance de l'année 1889. En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Arnault, élu directeur pour la présente année, a remercié ses confrères de l'honneur fort inat-

pour diriger une expédition, mais je me promets sur l'honneur de donner l'exemple de l'obéissance et de me soumettre sans protester à toutes les résolutions prises par la majorité.

Cette franche et sage déclaration, faite par ce jeune homme si ardent, causa une vive satisfaction.

Le policier se leva, sur un geste muet du docteur, du siège qu'il occupait en dehors du cercle du conseil.

— Je crois, dit-il, que nous devons agir avec la plus grande prudence. Je me charge de réunir, dans le plus bref délai, une quarantaine d'hommes résolus, honnêtes et intelligents, qui seront pour nous des auxiliaires indispensables, si nous sommes, ce qui est plus probable, contraints d'en appeler à la force : j'ajoute qu'à mon avis, rien ne doit être tenté avant que nous soyons assurés du concours de ces hommes.

— Cela nous ferait perdre un temps précieux, dit Julian; il nous faut agir promptement.

— Pour ma part, je ne suis pas partisan d'avoir recours à la police; faisons nos affaires nous-mêmes, et surtout faisons vite, dit Bernard.

— Oui, dit Charbonneau; il faut surprendre le Mayor sans lui laisser le temps de prendre ses précautions.

— A mon avis, dit le docteur, dans une affaire aussi grave, on doit procéder avec une rapidité foudroyante; chaque heure perdue augmentant les difficultés déjà si grandes dans la situation.

Toutes les personnes présentes avaient tour à tour émis leur opinion.

GUSTAVE AIMARD A suivre.

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS TROISIÈME PARTIE LES MORTS-VIVANTS

OU LE LECTEUR ASSISTE AUX PREMIERS TATONNEMENTS DE LA PISTE DE GUERRE DANS LA FORET PARISIENNE ET AUX ÉBAHISSEMENTS D'UN CÉLÈBRE POLICIER, COMPLÈTEMENT DÉROUTÉ PAR L'EMPLOI DE PROCÉDÉS A LUI INCONNUS.

— Il s'agit pour nous, ainsi que le disent si pittoresquement les comédiens, de nous mettre dans la peau du bonhomme, ajouta-t-il en riant, et, à force de raisonnement, d'arriver à faire ce qu'il ferait en pareille circonstance. C'est une affaire d'habitude, tout simplement.

— Peste ! C'est aussi une affaire d'habileté ! Quel excellent chef de la sûreté vous feriez ! — Peut-être non, monsieur, il m'arriverait sans doute ce qui vous arrive aujourd'hui à vous, dont cependant l'habileté est incontestable.

Le jeune comte s'approcha alors du coureur des bois, et lui serrant affectueusement la main, il lui dit avec émotion :

— Cher et aimé Bernard, ne soyez pas si modeste; nous vous connaissons tous, et nous savons ce que vous valez, mon ami. Ma mère et moi, nous n'en sommes plus à compter les dettes que nous avons contractées avec vous et MM. d'Hirigoyen; c'est une dette de plus, voilà tout; merci, du fond du cœur. Maintenant, venons au fait : notre pauvre Vanda se désespère, elle souffre d'horribles douleurs; elle nous appelle à son secours. Comment la délivrerons-nous ?

— Bravo ! voilà qui est parler net Eh ! bien, cher comte, à mon avis, nous avons besoin de bien nous entendre. Nous ferons bien, je crois de tenir un conseil médecine, comme nous faisons au désert; qu'en penses-tu, Julian, fumons-nous un calumet ?

— C'est mon avis, cher ami, répondit Julian.

— Soit, dit le comte; tout de suite, alors. — Certes, répondit Bernard. Les dames se levèrent.

— Quelles que soient les résolutions que vous prenez, merci, messieurs, dit la comtesse, avec un sourire navré.

Et elle sortit au bras du docteur, en compagnie des deux autres dames.

— Ami Charbonneau, dit Bernard, appelez Tahera et entrez tous deux; nous avons besoin de vous.

— Dans un instant, répondit le Canadien. En effet, quelques minutes plus tard, Charbonneau arriva, suivi du docteur d'Hirigoyen et du guerrier comanche.

Sur l'ordre de Bernard, des sièges, au nombre de six, furent disposés en cercle au milieu du salon.

tendu qu'ils lui avaient fait en l'appelant à la direction des travaux de la Société.

Se faisant ensuite l'interprète de la Société tout entière, M. le président a félicité, en termes excellents, MM. Calmon et Cangardel, les deux sociétaires qui ont obtenu, au 1^{er} janvier, le premier, les palmes d'officier de l'instruction publique, le second, celles d'officier d'Académie. En terminant, M. Arnault a exprimé le vœu de voir la Société rechercher, cette année, les cahiers des doléances dressés par les communes du département du Lot, au moment de la réunion des Etats généraux de 1789. Ces cahiers particuliers, joints à ceux déjà publiés, des sénéchaussées, du clergé et de la noblesse de notre vieux Quercy, formeraient un ensemble des plus intéressants à consulter et pourraient faire l'objet d'une publication véritablement digne du centenaire de la Révolution française.

M. J. Blanc a lu une composition littéraire, intitulée : *Paysages et Cadurciens*.

La révision des listes électorales. — C'est hier que le ministre de l'intérieur a adressé à tous les maires des chefs-lieux de canton la circulaire relative à la révision des listes électorales. Il nous paraît intéressant d'en indiquer les principaux points :

Après avoir rappelé aux municipalités — trop sujettes à l'oublier — qu'elles doivent faciliter aux citoyens les moyens de vérification et d'inscription, le ministre fixe les délais suivants : pour les rectifications, 4 jours (du 10 au 14 janvier) ; pour les réclamations, 20 jours (jusqu'au 4 février) ; pour la rectification des décisions de cette commission, 3 jours (12 février) ; pour l'appel devant le juge de paix, 5 jours (17 février.)

Des délais de 2 jours et de 10 jours sont accordés pour la notification des décisions et les recours en appel et en cassation. La clôture définitive des listes électorales reste fixée au 31 mars.

Nous rappelons l'attention de nos lecteurs sur le *devoir* qui s'impose, cette année plus impérieusement que jamais, de procéder à la vérification des listes électorales.

Les élections législatives et le renouvellement partiel des assemblées départementales motivent ce rigoureux contrôle.

Les diverses opérations de la révision des listes électorales pour 1889 auront lieu aux dates ci-après, savoir :

Du 1^{er} au 10 janvier. — Préparation des tableaux de rectifications.

Du 10 au 14 janvier. — Délai pour dresser les tableaux de rectifications.

Du 14 au 15 février. — Publication des travaux de rectification.

Du 15 janvier au 4 février. — Délai pour les réclamations.

Du 4 au 9 février. — Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations.

Du 9 au 12 février. — Vérification des décisions des commissions.

Du 12 au 17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.

Du 17 au 27 février. — Délai pour les décisions du juge de paix.

Du 27 février au 2 mars. — Notification des décisions du juge de paix.

31 mars, clôture des listes.

Armée. — Notre compatriote, M. Henri Latour d'Affaure, lieutenant au 146^e régiment d'infanterie, est nommé capitaine au 87^e, à Saint-Quentin.

Fête militaire. — Les Compagnies de chemins de fer d'Orléans, du Nord et de l'Etat accordent le quart de place aux officiers de la réserve et de la territoriale qui se rendront à la fête militaire du 15 janvier, à Paris.

Sursis de permissions. — Dorénavant, les militaires de tous grades changeant isolément de résidence pourront obtenir des sursis de permissions dont la durée ne devra pas dépasser quinze jours, abstraction faite des délais ordinaires de route et de tolérance.

Ces sursis seront accordés avec solde et par l'autorité militaire du point de départ aux sous-officiers rengagés ou commissionnés, aux militaires de la gendarmerie et aux spahis.

Probité. — Nous recevons la lettre suivante que nous nous repressons de publier :

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de vouloir bien accorder à ces quelques lignes l'hospitalité de votre journal.

Il s'agit pour moi de reconnaître bien haut un acte d'honnêteté, tout à l'honneur de monsieur Michaud-Larivière, père.

Samedi dernier, je rentraï à la Société Générale, après avoir opéré mes recouvrements. En faisant

mon compte, je m'aperçus qu'il me manquait 100 fr. ; j'eus beau rappeler mes souvenirs, interroger les uns et les autres ; je me voyais dans la bien pénible nécessité de rembourser de ma poche le montant à la recette, lorsque, passant à l'Épicerie Parisienne, je racontai la chose pour expliquer mon ennui. Tout aussitôt et joyeusement, monsieur Michaud-Larivière s'écria : « Voici mon affaire. Nous avons en caisse 100 fr. d'excédent. Vous avez dû les laisser ici, je les tiens à votre disposition. » Et il me les remit au même instant.

Vous comprenez aisément, monsieur le Directeur, que si l'honnêteté et la loyauté n'étaient pas le fonds du caractère de monsieur Michaud-Larivière père, il lui eût été facile de s'approprier cette somme de 100 fr.

Agréé, monsieur, mes salutations respectueuses,
MIQUEL JEAN,
Garçon de recette à la Société Générale.

Licence ès lettres. — Par arrêté, les candidats à la licence ès lettres avec la mention « langues vivantes » continueront, jusqu'à la session de juillet 1890 exclusivement, à être interrogés sur la liste des auteurs allemands et anglais, arrêtée le 22 décembre 1885.

Conseil de préfecture. — L'*Officiel* annonce que M. Laparra est nommé président du conseil de préfecture du Lot pour l'année 1889.

Facultés. — M. Arnault, député, professeur à la faculté de droit, est élevé de la deuxième à la première classe ; M. Compayré, député, professeur à la faculté des lettres, de la troisième à la deuxième ; M. Antoine, professeur à la même faculté, de la quatrième à la troisième.

L'Exposition universelle. — D'après le *Figaro*, il serait question, pour couvrir les frais de l'Exposition universelle, d'émettre deux millions de bons à vingt francs, remboursables dans le délai de 75 ans, avec lots. Chaque bon porterait vingt tickets d'entrée à l'Exposition.

Bourse. — Par arrêté du 9 janvier, le ministre de l'instruction publique fixe au jeudi 7 mars prochain l'ouverture de la première session des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles. Les inscriptions seront reçues, au secrétariat de chaque préfecture, du 15 au 28 février.

Interdiction de la pêche. — L'arrêté préfectoral portant interdiction de la pêche sur le Lot, en 1889, vient d'être publié.

Cet arrêté porte défense de pêcher cette année, du 16 avril au 1^{er} juillet, ce qui revient à dire que la période ordinaire d'interdiction est augmentée de quinze jours, puisque, jusqu'à présent, cette même période était toujours terminée le 15 juin.

Toutefois, l'administration, comprenant que les pêcheurs à la ligne flottante ne pouvaient porter un préjudice sérieux à la reproduction du poisson, a cru devoir faire une exception en leur faveur. Pour les pêcheurs à la ligne, par conséquent, l'ouverture de la pêche aura lieu à l'époque habituelle, c'est-à-dire le 16 juin.

Tribunal correctionnel de Cahors
Audience du 10 janvier

Broel, Frédéric est condamné pour rébellion contre les agents et ivresse publique à 50 fr. d'amende.

Vol de bois. — Le nommé Relhié, de Mercuès, était allé dans la propriété d'un voisin couper du bois pour réchauffer ses neuf enfants, dont plusieurs sont en bas âge.

Il fut surpris par le garde champêtre, qui lui dressa procès-verbal.

Le tribunal le condamne à trois jours de prison.

Escroquerie. — Courtès, fort connu à Cahors des hôteliers et limonadiers, avait été longtemps surveillant des travaux des chemins de fer en construction de Montauban à Cahors et de Cahors à Capdenac. Sans position depuis cette époque, il vivait d'expédients et ne reculait pas devant les coups d'escroc.

Le tribunal le condamne à quatre mois de prison.

Vols. — Cransac, dit Lafère, condamné par la cour d'assises à huit années de travaux forcés pour vols qualifiés, comparait aujourd'hui, prévenu de sept autres vols simples ; il est condamné à un an de prison et à la rélegation.

Acquittement. — Un arrêt de la cour d'appel d'Agen vient d'acquitter le nommé Servat, de Moissac, récemment condamné pour vol domestique, au préjudice de M. Dreilles, directeur du Bazar universel de Cahors.

Lalbenque. — Le conseil d'Etat vient d'annuler l'élection de M. Coudere, François, élu conseiller municipal de la commune de Lalbenque, le 6 mai 1888.

Il rejette le recours de M. Coudere parce que son avocat n'avait pas joint au mémoire la prorogation du protestataire contre l'annulation déjà formulée par le Conseil de préfecture.

Luzech. — Le sieur Rigal, charron à Lozech, marié et père de trois enfants, dont l'état d'esprit donnait depuis plusieurs jours des inquiétudes à sa famille, a disparu de son domicile depuis le 4 janvier dernier.

Vers minuit, sa femme, s'étant éveillée, fut étonnée de ne pas trouver son mari à ses côtés.

Elle donna l'alarme aux voisins. On constata que le sieur Rigal n'avait pris aucun vêtement.

Les recherches les plus actives n'ont donné aucun résultat.

Il est probable que le sieur Rigal s'est jeté à l'eau et que, la rivière étant très forte à ce moment, le cadavre aura été entraîné dans le bas de la rivière.

Bagnac. — Samedi, le jeune Camille Senizergues, âgé de sept ans, a trouvé sur la route nationale 122, pliées dans un chiffon et attachées avec une ficelle, quarante pièces de 50 centimes.

L'enfant s'est empressé de remettre sa trouvaille à M. le maire. La somme perdue appartenait à un sieur Serres, de la commune de Viazac.

Inondations
Paraza (Aude), 9 janvier.

Un orage, suivi d'une pluie abondante, s'est abattu sur notre commune.

La neige est tombée en abondance et recouvrait le sol d'une couche moyenne de 20 centimètres. La pluie a succédé à la neige. Aussi l'Aude a débordé et a causé de grands ravages dans la plaine.

Coursan (Aude), 9 janvier.

Le cimetière de Coursan a été très éprouvé, des terres rapportées se sont effaissées et des tombes se sont effondrées. Les dégâts sont assez considérables.

Ginestas (Aude) le 9 janvier.

Le nommé Ernest Dofour, domestique du sieur Donat, adjudicataire du service des dépêches de la gare de Marcoriguan à Ginestas, a été trouvé noyé dans le fossé de la route de Narbonne, à 500 mètres environ de Ginestas.

Aurillac, 10 janvier.

Nous commençons à croire que nous n'aurions pas de neige cet hiver. Mais elle a fait son apparition hier matin et elle tombe en abondance. Pourvu qu'elle ne veuille pas rattraper le temps perdu ! Nous étions habitués déjà à l'hiver de Nice.

Madrid, 10 janvier.

La neige est tombée si abondamment en Catalogne que les loups sont descendus des montagnes jusque dans les villages. La pluie continue à tomber dans les environs de Lérida et de Valence. Le mauvais temps a causé une grande misère à Castellon. Les ouvriers sans travail parcourent les rues avec leurs femmes et leurs enfants.

Cyclone aux Etats-Unis

Une cyclone d'une violence inouïe vient de passer sur Reading (Pennsylvanie), et y a causé d'énormes ravages. La mort de 50 personnes est déjà constatée. De plus, une filature de soie qui occupait 250 femmes a été démolie par le vent. Il y a donc tout lieu de craindre que le nombre des victimes ne dépasse de beaucoup le chiffre indiqué ci-dessus.

AGRICULTURE

Foire de Cajarc 10 Janvier. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée, la foire a été assez importante.

Quoique le foirail des bœufs ne fut pas garni comme à certaines foires ils s'est fait beaucoup de transactions, et même avec une petite hausse.

Les porcs gras, valaient de 40 à 45 fr. les 50 kilos.

Les petits porcs de 15 à 25 fr. la pièce.

Les moutons étaient très recherchés et il s'est traité beaucoup de marchés, ainsi que sur les brebis grasses.

Le blé valait de 18 à 19 fr. l'hectolitre.

Le maïs de 10 à 12 fr. l'hectolitre.

Les pommes de terre de 4 à 5 fr. l'hec.

Les noyaux de noix de 17 à 19 fr. l'hec.

Les truffes de 5 à 6 fr. la livre.

La volaille de 40 à 50 centimes la livre.

Les lièvres de 4 à 5 fr. l'un.

Les perdrix de 2 fr. à 2 fr. 50 l'une.
Les lapins domestiques de 20 à 25 c. la livre.
Les oies grasses de 0 fr 70 à 0 fr. 80 la livre.

Concots. — Malgré la proximité de la foire du 13 janvier, pour laquelle les producteurs de truffes des environs réservent en général leur marchandise, le marché aux truffes du 9 a été assez bien alimenté : 25 quintaux environ ont été enlevés par de nombreux acheteurs au prix moyen de 12 fr. le kilog.

Cela nous promet un bel approvisionnement pour la foire susdite.

Marché de Bordeaux du 10 janvier

Bœufs amenés, 248 ; vendus, 169 ; prix extrêmes des 50 kil., 48 à 68 fr.

Vaches amenées, 57 ; vendues, 38 ; prix extrêmes des 50 kil., 35 à 55 fr.

Moutons amenés, 1,230 ; vendus, 663 ; prix extrêmes des 50 kil. 60 à 80 fr.

Marché de La Vilette du 10 janvier

Bœufs amenés, 2,105 ; vendus, 1,810 ; prix extrêmes du kil., 1 fr. à 1,34.

Vaches amenées, 554 ; vendues, 480 ; prix extrêmes du kil., 0,90 à 1,26.

Taureaux amenés, 164 ; vendus, 154 ; prix extrêmes du kil., 0,88 à 1,14.

Veaux amenés, 1,362 ; vendus, 1,120 ; prix extrêmes du kil., 1,50 à 1,92.

Moutons amenés, 15,483 ; vendus, 14,150 ; prix extrêmes du kil., 1,12 à 1,20.

Porcs gras amenés, 1,367 ; vendus, 1,210 ; prix extrêmes du kil. 1,12 à 1,20.

Vente médiocre sur le gros bétail, les veaux et les porcs, ordinaire et sans changement sur les moutons.

Cahors. — Foire nulle ; temps affreux.

THÉÂTRE DE CAHORS
Samedi, 12 janvier 1889
FLEUR DE THÉ

La troupe parisienne qui interprétera sur notre théâtre, le mercredi, 16 janvier, la *Grande Marnière*, de Georges Ohnet, obtient partout où elle passe un véritable triomphe. Du reste, la pièce est montée d'une façon supérieure, et tous les artistes savent, dès leur entrée en scène, conquérir la sympathie du public qui ne leur ménage pas les applaudissements. Nous prédisons une salle comble. Tout le monde voudra voir ce beau et légitime succès de l'auteur du *Maitre de Forges*.

BOURSE. — Cours du 11 janvier 1889.

3 0/0.....	82 70
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 70
4 1/2 0/0 1883.....	104 40
Actions Orléans.....	1,345 00
Actions Lyon.....	1,300 00
Action Panama.....	120 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	401 00
Obligations Lombardes.....	300 00
Obligations Saragosse.....	356 50

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 5 au 12 janvier 1889

Naissances.
Despoux Marie, rue St-André, 9.
Bry Gaston, place des Petites-Boucheries, 3.

Mariages.
Communal Jean et Brouzés Anne.

Décès.
Mousson Adélaïde, 82 ans, quai Ségur, 10.
Girbal Jean, 70 ans, rue Donzelle, 38.
Bassié Pierre, 82 ans, rue Lestieu, 8.
Partouneaux Pierre, 76 ans, rue Brives, 39.
Calendrié Baptiste, 55 ans, rue Batut, 6.
Viguié Marie ve Froment, 85 ans rue Nationale 53

RÉPUBLIQUE ARGENTINE
GOVERNEMENT DE CORRIENTES

EMPRUNT 6% de 25,000,000 fr. (Loi du 22 Août 1888)

50,000 obligations de F. 500 ou L. st. 20
Remboursables à Paris, Bruxelles, Londres
en 33 ans ou plus tôt

Tirages : Juin-Décembre — Remboursement : Janvier-Juillet
Revenu annuel : 30 fr. ou 2 L. st. 4 sh.
payables semestriellement (Janvier-Juillet)

à Paris, Bruxelles, Londres
LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE PREND A SA CHARGE
TOUS IMPOTS ARGENTINS CRÉÉS OU A CRÉER

Le Gouvernement s'engage à affecter tout l'emprunt à la constitution du capital de la Banque Provinciale de Corrientes, qu'il emploiera intégralement en fonds nationaux à 4 1/2 % en or, dont les intérêts serviront exclusivement à garantir les intérêts et l'amortissement de l'emprunt.

En outre, le service de l'emprunt est garanti spécialement et par privilège : par les intérêts et dividendes des actions de la Banque Provinciale de Corrientes et par des pagarés représentant le produit, s'élevant à 892,000, de terres domaniales ; subsidiairement, par les revenus généraux de la Province.

Prix d'émission : 465 fr. (jouissance 1^{er} Janvier 1889) ramené, si on se libère à la répartition, à 462 fr. 50

ON PAIE : En souscrivant, 50 »
A la répartition, 100 »
du 10 au 15 février, 150 »
du 10 au 15 mars, 150 »

Le placement ressort à 6,48 %, sans compter la prime de remboursement.

On souscrit : Samedi 19 Janvier 1889
Et dès à présent par correspondance :

COMPTOIR D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère ;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence ;
CRÉDIT INDUSTRIEL, 72, rue de Victorie.

On aura la cote officielle à Paris et à Bruxelles.

ÉTUDE

de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit
avoué à Cahors.

VENTE

de biens dépendant d'une
SUCCESSION VACANTE

ADJUDICATION

Fixée au **trois février prochain**,
pardevant M^e Derruppé, notaire à
Sauzet (Lot).

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-neuf décembre dernier,

En la cause de M. Molinié, maire de la commune de Carnac-Rouffiac, y domicilié, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Jean-Baptiste-Lucien Baboulène, quand vivait propriétaire et entrepreneur de travaux publics à Carnac ;

Ayant constitué, aux fins des présentes, M^e Georges Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Charreusse, numéro 10.

En présence de M. le procureur de la République,

Il sera procédé à la vente des biens ci-après désignés ;

Biens à vendre

1^e Une parcelle de terre, vigne et bois, située au tènement du Baron, sur la commune de Carnac-Rouffiac, dépendant des numéros 1208 et 1211 du plan cadastral, section D, de la contenance approximative de 67 ares, un centiare, — les titres de propriété donnant du moins cette contenance à cette parcelle — dont vingt-huit ares soixante-onze centiares acquis des époux Jean-Pierre Costes et Marie-Anne Baboulène et trente-huit ares trente centiares, acquis des époux Jean-Pierre Caumont et Cécile Mourgués, suivant actes qui seront mentionnés au cahier des charges qui sera dressé avant la vente,

Ensemble, une maison et autres bâtisses construites par feu Jean-Baptiste-Lucien Baboulène sur les vingt-huit ares soixante-onze centiares, acquis des époux Costes ;

2^e Une parcelle de terre située au tènement du Vignals, près le bourg de Carnac, de

la contenance de dix ares, soixante-trois centiares dépendant du numéro 291 du plan cadastral, section C ; cette contenance prise sur le côté sud-ouest de ce numéro ;

3^e Une terre, située au lieu dit Baboulène, même commune, formant partie du numéro-184 section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de cinq ares quatre-vingt centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre-vingt-un centimes ;

4^e Une pâture, au même lieu, formant partie du numéro 185, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente ares soixante-dix centiares, troisième classe, d'un revenu de quarante-sept centimes ;

5^e Une terre, au même lieu, formant partie du numéro 186, section C, dudit plan cadastral d'une contenance approximative de trois ares cinquante centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc vingt-deux centimes ;

6^e Une terre, située au lieu dit Al Pic, formant le numéro 396, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente-deux ares soixante-centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de sept francs un centime ;

7^e Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 397, même section, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente-trois ares soixante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de cinq francs quarante-quatre centimes ;

8^e Une vigne, située Al Génies, formant le numéro 131, section C, dudit plan cadastral d'une contenance approximative de treize ares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de un franc quarante centimes ;

9^e Un bois, sis au lieu dit Caufour, formant le numéro 11, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix ares dix centiares, deuxième classe, d'un revenu de un franc onze centimes.

10^e Une terre, au lieu dit Vigne longue, formant partie du numéro 756, section D, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quarante-trois ares soixante-dix centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de dix francs quatre-vingt-quinze centimes ;

11^e Un bois, situé au même lieu, formant partie du numéro 757, section D, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de un are soixante-dix centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de quinze centimes ;

12^e Un bois, situé au même lieu, formant partie du numéro 759, section D, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de sept ares, troisième classe, d'un revenu de quarante-neuf centimes ;

13^e Une terre, en nature de jardin, au lieu dit Carnac, formant partie du numéro 652, section D, dudit plan cadastral d'une contenance approximative de un are soixante-dix

neuf centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre-vingt-sept centimes ;

14^e Une pâture au lieu dit Génies, formant le numéro 122, section C, dudit plan cadastral d'une contenance approximative de cinquante-cinq ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de cinquante-cinq centimes ;

15^e Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 123 section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de cinquante-huit ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre francs neuf centimes ;

16^e Une pâture, au même lieu, formant le numéro 128, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de vingt-quatre ares, quatrième classe, d'un revenu de quatre-vingt-seize centimes ;

17^e Une pâture, au même lieu, formant le numéro 148 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de sept ares quarante centiares, première classe, d'un revenu de trente centimes ;

18^e Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 149, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de trente-deux ares trente centiares, troisième, quatrième, et cinquième classes d'un revenu de deux francs quatre-vingt-quatorze centimes ;

19^e Une pâture, au lieu dit Vigne de Lagarde, formant le numéro 213, section D, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quatre ares soixante-centiares, cinquième classe, d'un revenu de deux centimes ;

20^e Une pâture, au même lieu, formant le numéro 214 mêmes section et plan, d'une contenance approximative de sept ares, quarante centiares, cinquième classe, d'un revenu de quatre centimes ;

21^e Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 215, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de quatre ares cinquante centiares, cinquième classe, d'un revenu de dix-huit centimes ;

22^e Une pâture, au lieu dit Couturière, formant le numéro 356, section D, du plan cadastral, d'une contenance de soixante-quatorze ares soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-dix centimes ;

23^e Une terre, au lieu dit Carnac, formant partie du numéro 219 P, section C dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de un are soixante-deux centiares, première et deuxième classes, d'un revenu de un franc, trente-sept centimes ;

24^e Une vigne, située au lieu dit Mandès, formant le numéro 312, section C, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de cinquante-sept ares, quarante-cinq centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de six francs quatre-vingt-un centimes ;

25^e Une vigne, au lieu dit Tirondel, for-

mant le numéro 431, section D, dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de sept ares, cinquième classe, d'un revenu de vingt-huit centimes ;

26^e Une terre, au même lieu, formant le numéro 432 mêmes section et plan, d'une contenance approximative de soixante-dix-sept ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de dix-sept francs quatre-vingt-quinze centimes ;

27^e Une vigne, au même lieu, formant le numéro 433, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de sept ares quatre-vingt centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de quarante-sept centimes ;

28^e Une pâture, au même lieu, formant le numéro 434, mêmes section et plan, d'une contenance de deux ares, cinquante centiares cinquième classe, d'un revenu de deux centimes ;

Tous ces biens immeubles, qui sont situés sur le territoire de la commune de Carnac-Rouffiac, canton de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot, dépendant de la succession vacante dudit feu Jean-Baptiste Lucien Baboulène.

La vente de ses biens aura lieu aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, lequel est déposé en l'étude de M^e Derruppé, notaire à Sauzet, où il sera tenu à la disposition du public.

L'adjudication de ces biens aura lieu le dimanche **trois février prochain**, à deux heures du soir, en l'étude de M^e Derruppé, notaire à Sauzet à ces fins commis.

Elle sera faite en quatre lots composés comme suit : Le premier, des articles 1 et 2 du présent placard sur la mise à prix de dix francs ci 10 fr.

Le deuxième, des articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du présent placard, sur la mise à prix de 10 francs ci 10 fr.

Et le quatrième, des articles 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 du placard, sur la mise à prix de dix francs ci 10 fr.

Tous les frais faits pour parvenir à la vente, viendront en diminution du prix.

Pour extrait certifié véritable,
Cahors, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,
G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le novembre
mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o
C^o Regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : BOUDET.

ÉTABLISSEMENT Hydrothérapique, 6, Allées Fénélon, CAHORS

M^{me} Sabatié
prévient le public qu'elle a
fait placer un

CALORIFÈRE AUTOPYROGÈNE

et que, dès au-
jourd'hui, son
établissement
est chauffé.

ALAZARD

VITICULTEUR PÉPINIÉRISTE
A MONTAUBAN (TARN-ET-GARONNE)

Producteurs directs { Othello, Jacquez, Herbemont, Cunningham, Canada,
Sécrétary, Black Défiance, etc.

Porte-Greffes { Riparia, Solonis, Rupestris, Violla, Taylor, York-
Madeira, Cordifolla-Rupestris pour sols calcaires et
marneux.

RACINÉS ET BOUTURES DE 1^{er} CHOIX

Plants greffés soudés { Hybrides Bouschet et Cépages de la région.

Outils et accessoires pour le Greffage { Machines à greffer à l'atelier sur table, Greffoirs de
poche, Pince Aliés pour la greffe au bouchon, Pierres
du Levant, Raphia, Plomb en feuilles, Bouchons fils
de fer.

Décortiqueur pour les boutures des espèces Américaines difficiles à la reprise

PRIX MODÉRÉS

Envoi du Prix-courant franco sur demande

NOTA. — Pour voir les échantillons s'adresser à M. ALAZARD, rue du Four Sainte-Barbe, 12.

A CAHORS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

C^{ie} DU CANAL DE PANAMA

L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour le 26 Janvier 1889, à 2 heures, salle de l'Hippodrome, ne pouvant valablement délibérer qu'autant que la moitié au moins du capital social sera représentée, MM. les Actionnaires propriétaires de plusieurs titres sont invités à déposer tous leurs titres pour pouvoir jouir d'un nombre de voix proportionnel à celui de leurs actions.

PLANTS AMÉRICAINS

A Vendre. Othello grand producteur direct 25 fr. les mille boutures. Pour les autres variétés on traitera par correspondance. — S'adresser à M. Jullian Antoine fils, à Villeneuve-lez-Maguelone (Hérault).

NOTA : Exige noms et prénoms en toutes lettres. — Demande représentants, bonnes remises.

PHOSPHATE DE FER
de LERAS, D^r Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang ; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant, Layton.

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.